

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 30 janvier 2021 à 09h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Rochepaule s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOUTRY, le samedi 30 janvier 2021 à 09h30.

Présents : Pierre BARNIER, Ivan BOUVET, Elisabeth COSTET, Pierre DELAYGUE, Pascal DELORME, Jean-Marie FOUTRY, Yoan LIOTARD, Sandra ROSSET, Guy VALETTE

Excusés : Daniel GUYON-VEUILLET, Hervé SPAES

Secrétaire de séance : Sandra ROSSET

Ouverture de séance à 09h33

Ordre du jour :

Préambule : délai d'organisation des conseils municipaux

1. Approbation du CR (compte rendu) du CM du 18 décembre 2020
2. Délibération pour autorisation à donner à M. le Maire pour signer les compromis d'achat des bâtiments Hôtel Mounard et Maisons Delaygue
3. Délibération : Autorisation pour demande de subvention à la Région
4. Délibération : Autorisation pour demande de subvention au Département et à la préfecture
5. Délibération : Autorisation de négocier et contracter des emprunts auprès de Banque des Territoires
6. Délibération : Autorisation adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité au SDE07
7. Délibération sur la rémunération de la compensation des astreintes des employés communaux
8. Budget 2021

1. Approbation du CR (compte rendu) du CM du 18 décembre 2020

Le Maire rappelle à l'assemblée que tous les membres du conseil ont été destinataires de ce compte rendu et demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune intervention, après mise au vote, ce compte rendu est adopté à l'unanimité

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

2. Délibération pour autorisation à donner à M. le Maire pour signer les compromis d'achat des bâtiments Hôtel Mounard et Maisons Delaygue

Pour pouvoir faire des demandes de subventions et faire des demandes de prêts, nous devons démontrer que nous sommes propriétaires ou du moins être en possession d'un compromis de vente sur les bâtiments. C'est pour cela que nous devons donner l'autorisation à M. le Maire de signer le compromis avec évidemment toutes les réserves d'usage concernant l'obtention des prêts et subventions faute de quoi nous ne pourrions pas réaliser le projet.

Vote à l'unanimité.

3. Délibération : Autorisation pour demande de subvention à la Région

Le Maire expose le projet de rénovation de l'ex Hotel Mounard ainsi que des maisons attenantes propriétés de Delaygue Gisèle et Delaygue Michel sur lesquels le conseil s'est déjà prononcé et a donné un accord de principe.

Des demandes de subventions doivent être présentées auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de l'Ardèche et des services de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Un dossier de demande de prêt devra être déposé auprès de la Banque des Territoires.

Le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal le tableau de financement provisionnel.

Afin de pouvoir déposer ces différentes demandes le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à réaliser celles-ci auprès des collectivités et organismes ci-dessus mentionnés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité et

- *Donne pouvoir au Maire de déposer des demandes de subventions auprès de la Région AURA, du Département de l'Ardèche et des Services de l'Etat.*
- *Donne pouvoir au Maire pour négocier et contracter les emprunts nécessaires auprès de la Banque des Territoires ou de tout autre organisme bancaire dans la limite des sommes inscrites dans le plan de financement.*
- *Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ces opérations.*

4. Délibération : Autorisation pour demande de subvention au Département et à la préfecture

Cf point 3.

5. Délibération : Autorisation de négocier et contracter des emprunts auprès de Banque des Territoires

Cf point 3.

6. Délibération : Autorisation adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité au SDE07

Le SDE a pris l'initiative de faire des appels d'offre groupé, il faut adhérer à ce regroupement de communes pour demander des tarifs préférentiels. Ces négociations se feront pour une mise en place du nouveau contrat pour 2022.

Le maire demande au Conseil :

1. d'autoriser l'adhésion de la ville/EPCI au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
2. d'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,
3. d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la ville, à savoir le détail des consommations de chaque Point de Livraison,
4. d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Rochepaule et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaires à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

1. *l'adhésion de la ville/EPCI au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés*
2. *les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,*
3. *Le Conseil autorise le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la ville, à savoir le détail des consommations de chaque Point de Livraison,*
4. *Le Conseil autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Rochepaule et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout documents nécessaires à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.*

7. Délibération sur la rémunération de la compensation des astreintes des employés communaux

Le Maire expose les problématiques liées au déneigement les weekend et jours fériés. Le Maire et les adjoints proposent la mise en place d'une astreinte pour travailler dans un cadre légal. Les surcoûts liés aux astreintes seront prévus dans le budget 2021 afin de les mettre en place pour la prochaine saison.

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à mettre en place les astreintes pour les employés municipaux.

Vote à l'unanimité.

8. Budget 2021

Le Maire présente le budget 2021 et décrit les différentes rubriques qui le composent (Investissement voirie, Investissement travaux, etc). Quelques ajustements ont été faits durant cette discussion. Une demande d'Elisabeth COSTET et Sandra ROSSET a été formulée d'ajouter au budget la somme de 10 000 EUR pour réaliser une place de jeux sur la commune. La demande a été accueillie favorablement par les conseillers et le Maire.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 11h30.